

Valeurs du CAPAS

Valeurs de l'accompagnement:

- En fonction de leurs missions spécifiques, les associations membres accompagnent des personnes dont certaines vivent des situations particulières de vulnérabilité, de précarité ou de discrimination, dans le but de les aider à surmonter leurs difficultés, en reconnaissant et valorisant leurs propres forces.
- Elles veillent, dans le cadre de leurs missions, à faire connaître aux personnes qui les consultent leurs droits individuels et collectifs afin de leur permettre de les exercer.

Valeurs de la vie associative d'utilité publique:

- Outre les aides directes qu'elles apportent, les associations membres du Collectif remplissent des fonctions essentielles au service de la collectivité, à savoir :
 - identifier les lacunes des dispositifs reconnus d'action sociale en jouant un rôle d'observatoire des réalités sociales et de leur évolution ;
 - informer et alerter l'opinion et les pouvoirs publics, leur apporter une meilleure connaissance des populations en difficulté, défavorisées, discriminées ou exclues afin de pouvoir innover et mettre au point des réponses appropriées.
- Les actions des membres précèdent et/ou complètent celles des pouvoirs publics, en permettant, si nécessaire, de développer des pratiques alternatives qui élargissent le champ des possibilités de l'action privée et publique.
- Leurs actions ouvrent des perspectives axées sur le bien des personnes et/ou de la collectivité et visent ainsi à participer à l'instauration d'une société plus solidaire.

Engagements communs:

Chaque membre :

- Veille à l'accessibilité des prestations offertes ;
- Se donne les moyens d'évaluer ses activités dans le cadre de sa mission ;
- Met en place une stratégie visant à la formation continue et au perfectionnement de son personnel afin de garantir des prestations de qualité dans un environnement de travail respectant la dignité de ses salarié-e-s et de ses bénévoles
- Organise en son sein un juste équilibre entre les pouvoirs et valorise les compétences des partenaires concernés (bénéficiaires, membres, bénévoles, salarié-e-s, comité) ;
- Tient une comptabilité transparente.